

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage , Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Ship Refits and Conversions / Radoubss et
modifications de navires and / et
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
6C2, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet Cale sèche du NGCC Limnos	
Solicitation No. - N° de l'invitation F2599-145092/A	Amendment No. - N° modif. 004
Client Reference No. - N° de référence du client F2599-145092	Date 2015-04-14
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$MD-030-25006	
File No. - N° de dossier 030md.F2599-145092	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-04-21	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Cook, Kristin	Buyer Id - Id de l'acheteur 030md
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-1397 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Les changements suivants sont en vigueur immédiatement. Cette modification fera partie des documents contractuel. Tous les termes et conditions demeurent les mêmes.

- 1) Extension d'invitation date de clôture
- 2) ANNEXE G - Appendice 1 - *révisé 2*
- 3) Procès verbal de la conférence des soumissionnaires
- 4) PARTIE 1 - Période des travaux - Marine
- 5) PARTIE 7 - Période des travaux - Marine
- 6) PARTIE 3 - Section requises dan les soumissions
- 7) PARTIE 6 - Certification relative au soudage
- 8) PARTIE 7 - Certification relative au soudage
- 9) PARTIE 7 - Autorités
- 10) PARTIE 7 - Approvisionnement en carburant et débarquement du carburant sous supervision

- 11) Addenda No. 1
 - A) ANNEXE A - Section 2.10
 - B) ANNEXE A - Section 8.1
 - C) ANNEXE A - Section 8.3
 - D) ANNEXE A - Section 13.3

- ////////////////////////////////////
- 1) **CETTE MODIFICATION A POUR BUT DE MODIFIER LA DATE DE FIN D'INVITATION DU 16 AVRIL 2015 À 14h00 AU 21 AVRIL 2015 À 14h00.**

-
- 2) **SUPPRIMER** ANNEXE G – Appendice 1 – FICHE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES PRIX, *Révisé 1* dans son ensemble

et;

REPLACER avec **ANNEXE G – Appendice 1 – FICHE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES PRIX, *Révisé 2***, attaché.

-
- 3) Veuillez vous trouver les **procès verbal de la conférence des soumissionnaires** tenue le 25 mars 2015, attaché.

-
- 4) **AJOUTER** le suivant à PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX, section 1.2.3 - Période des travaux - Marine:

1.2.3.1 Rigueur des délais.

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/3/2030/14#rigueur-des-delais>

- 5) **AJOUTER** le suivant à PARTIE 7 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT, section 7.4.1 - Période des travaux - Marine :

7.4.1.1 Rigueur des délais

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/3/2030/14#rigueur-des-delais>

- 6) **SUPPRIMER** PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS, 3.1 - Sections requises dans les soumissions

et;

REEMPLACER avec le suivant :

Le Canada demande aux soumissionnaires de présenter leur soumission dans des sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (1 copies papier)

Section II: Soumission financière (1 copies papier)

Section III: Attestations (1 copies papier)

- 7) **SUPPRIMER** PARTIE 6 - EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES, 6.12 - Certification relative au soudage, dans son ensemble,

et;

REEMPLACER avec le suivant :

6.12 Certification relative au soudage

1. Les travaux de soudage doivent être effectués par un soudeur accrédité par l'Association canadienne de normalisation (CSA) reliability conformément aux exigences des norms suivantes de l'Association canadienne de normalisation (CSA) :

-
- (a) CSA W47.1-03, Certification des compagnies de soudage par fusion de l'acier (division 2.1 au minimum);
- (b) CSA W47.2-FM1987 (R2003), Certification des compagnies de soudage par fusion de l'aluminium (division 2.1 au minimum).
Le soumissionnaire doit fournir une preuve de certification avec sa soumission. La certification doit demeurer valide durant la période du contrat. Si ces renseignements ne sont pas fournis, la soumission sera jugée non recevable.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consulter l'Annexe I, Produits livrables et attestations, *I1 – Liste de vérification des produits livrables obligatoires*

- 8) **SUPPRIMER** PARTIE 7 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT, 7.27 - Certification relative au soudage .

et;

REEMPLACER avec les suivant :

1. Les travaux de soudage doivent être effectués par un soudeur accrédité par l'Association canadienne de normalisation (CSA) reliability conformément aux exigences des norms suivantes de l'Association canadienne de normalisation (CSA) :
 - (a) CSA W47.1-03, Certification des compagnies de soudage par fusion de l'acier (division 2.1 au minimum);
 - (b) CSA W47.2-FM1987 (R2003), Certification des compagnies de soudage par fusion de l'aluminium (division 2.1 au minimum).
 2. En outre, le soudage doit être effectué conformément aux exigences des dessins et des spécifications qui s'appliquent.
 3. Avant le début de tout travail de fabrication, et à la demande du responsable technique, l'entrepreneur doit fournir des procédures de soudage approuvées ou une liste du personnel qu'il souhaite utiliser pour effectuer les travaux. Cette liste doit préciser les qualifications que possède chaque personne relativement aux procédures de soudage du CSA et doit être accompagnée d'un exemplaire de la certification actuelle de chaque personne en matière de soudage, selon les normes du CSA.
-

- 9) **SUPPRIMER** PARTIE 7 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT, 7.5 - Autorités

et;

REEMPLACER avec les suivant :

7.5 Autorités

7.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification au contrat doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas exécuter de travaux dépassant la portée du contrat à la suite de demandes ou d'instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

7.5.2 Responsable technique

des Le responsable technique est responsable de toutes les questions liées au contenu technique travaux prévus au contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à la portée des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat apportée par l'autorité contractante.

7.5.3 Responsable de l'inspection

temps à Le responsable de l'inspection est responsable de l'inspection des travaux et de l'acceptation des travaux achevés. Le responsable de l'inspection pourra être représenté sur place par un inspecteur désigné et tout autre inspecteur du gouvernement du Canada désigné de autre pour aider l'inspecteur désigné.

10) **SUPPRIMER** PARTIE 7 - APPROVISIONNEMENT EN CARBURAN ET DÉBARQUEMENT DU CARBURANT SOUS SUPERVISION, 7.24 deuxième phrase

et;

REEMPLACER avec le suivant :

L'approvisionnement en carburant et le débarquement du carburant du navire NGCC Limnos doivent être effectués conformément aux procédures acceptées soumises par l'entrepreneur.

Solicitation No. - N° de l'invitation

F2599-145092/A

Amd. No. - N° de la modif.

004

Buyer ID - Id de l'acheteur

030md

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F2599-145092

File No. - N° du dossier

030mdF2599-145092

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

11) ADDENDA No. 1

A) **SUPPRIMER** le suivant de Section 2.10

et;

REPLACER avec le suivant :

L'entrepreneur doit fournir un bureau meublé, privé et sécurisé à l'autorité technique et au personnel de la GCC pendant toute la durée du contrat. Ce bureau doit être situé à proximité de la cale sèche et du navire. Il incombe à l'entrepreneur de fournir des meubles de qualité commerciale pour une personne.

L'entrepreneur doit fournir la connexion Internet pour l'ordinateur, une ligne téléphonique terrestre et un téléphone. Tous les frais d'interurbain relatifs aux appels effectués à partir de cette ligne doivent être portés au compte de l'AT. La connexion Internet doit être directe, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas passer par le réseau sécurisé de l'entrepreneur.

B) **AJOUTER** le suivant à SECTION 8.0 COFFRES DE PRISES D'EAU (POINT À INSPECTEUR) :

8.1.1 Ferrure supplémentaire

La tuyau 'crossover' des coffres de prise d'eau

C) **AJOUTER** le suivant à SECTION 8.0 COFFRES DE PRISES D'EAU (POINT À INSPECTEUR) le dernier paragraphe :

8.3 L'entrepreneur devra utiliser un Borescope d'inspecter l'intérieur de la tuyau 'crossover' des coffres de prise d'eau et présenter les résultats à la AT.

D) **AJOUTER** le suivant à SECTION 13.0 - BOITIERS DE LOGEMENT DE TRANSDUCTEUR, 13.3.2 - Caractéristiques physiques à la fin de phrase :

L'entrepreneur devra monter les transducteurs au navire dans un espace ouvert.

2) ANNEXE G - Appendice 1 - FICHE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES PRIX, Révisé 2

N°de réf.	N°de spéc.	Description	Nombre total d'heures	Coût total de la Main-d'œuvre	Coût total des matériaux	Coût total des inspecteurs de maintenance et des sous-traitants	Prix total ferme	Coût unitaire
2.0		SERVICES		\$	\$	\$	\$	
	2.5	Taux unitaire/kWh pour la consommation						\$
	2.7	Taux unitaire/heure de services de grutage						\$
5.0		EXIGENCES LIÉES AU REPRÉSENTANT DES SERVICES TECHNIQUES		\$	\$	\$	\$	
6.0		AMARRAGE ET DÉSAMARRAGE		\$	\$	\$	\$	
7.0		COQUE (ÉLÉMENT DE SONDAGE)						
	7.3	Cordon de soudure/mètre de services de soudage						\$
	7.4	40mètres de préparation et de réparation par les services de soudage		\$	\$	\$	\$	
	7.5	250 m ² de services de revêtement de la coque sous l'eau		\$	\$	\$	\$	
	7.6	100 m ² de services de revêtement de la coque au-dessus de la surface de l'eau		\$	\$	\$	\$	
	7.5	250 m ² de services de revêtement de la coque sous l'eau		\$	\$	\$	\$	
	7.6	100 m ² de services de revêtement de la coque au-dessus de la surface de l'eau		\$	\$	\$	\$	
8.0		PRISES D'EAU (ÉLÉMENT DE SONDAGE)		\$	\$	\$	\$	
	8.3	Enlèvement et élimination de 0,25 m ³ de débris solides		\$	\$	\$	\$	
	8.3	1 écrous, 1 rondelle et 1 rondelle de blocage, prix comme						\$

		une unité tous ensemble						
9.0		RÉSERVOIRS ET ESPACES (ÉLÉMENT DE SONDAGE)		\$	\$	\$	\$	
	9.4	Élimination des 50 litres de boue et de débris de citernes de ballast		\$	\$	\$	\$	
	9.5	Élimination de 100 litres de carburant		\$	\$	\$	\$	
	9.6	Élimination de 20 litres d'huile de graissage		\$	\$	\$	\$	
	9.7	Élimination de 20 litres de boue et de débris		\$	\$	\$	\$	
10.0		VANNES DE COQUE (ÉLÉMENT DE SONDAGE)		\$	\$	\$	\$	
11.0		INSPECTION DE L'ANCRE ET DE LA CHÂÎNE DE MOUILLAGE OU DU Puits AUX CHÂÎNES		\$	\$	\$	\$	
	11.2	Enlèvement et élimination de 0,25 m ³ de boue et de débris		\$	\$	\$	\$	
12.0		MANUEL DE GUINDEAU (ÉLÉMENT DE SONDAGE)		\$	\$	\$	\$	
13.0		BOITIERS DE LOGEMENT DE TRANSDUCTEUR						
		TOTAL		\$	\$	\$	\$	

Solicitation No. - N° de l'invitation

F2599-145092/A

Amd. No. - N° de la modif.

004

Buyer ID - Id de l'acheteur

030md

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F2599-145092

File No. - N° du dossier

030mdF2599-145092

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

**PROCÈS VERBAL DE LA CONFÉRENCE
DES SOUMISSIONNAIRES**

3) PROCÈS VERBAL DE LA CONFÉRENCE DES SOUMISSIONNAIRES

Une conférence des soumissionnaires sur la MISE EN CALE SÈCHE du NGCC Limnos a eu lieu le 25 mars 2015 au Centre canadien des eaux intérieures (CCEI), à 867 rue Lakeshore, Burlington (Ontario). La conférence a commencé à 10 h 35.

Présents :

Nom / Name	Représentent / Representing	Titre du poste / Position
Chris Hawksworth	Responsable technique de la GCC	Responsable technique
Os Williston	Chef mécanicien de la GCC - Limnos	Chef mécanicien
Joe D'Achille	Heddle Marine Service Inc.	
Dave Williams	Heddle Marine Service Inc.	
Kristin Cook	Autorité contractante de TPSGC	Autorité contractante

La conférence s'est déroulée selon un ordre du jour préétabli.

1. Mot d'ouverture

L'autorité contractante (AC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) préside la conférence. Comme le document d'invitation à soumissionner prévoyait une visite du navire débutant à 9 h, la conférence des soumissionnaires commence tout de suite après. La conférence commence à 10 h 35. L'AC souhaite la bienvenue à tous les participants à la conférence et les présentations sont faites. L'objet de la conférence est d'examiner tous les documents publiés à ce jour concernant la mise en cale sèche du CCGS Limnos et de discuter des enjeux contractuels et techniques connexes. Les notes suivantes résument les enjeux ainsi que les discussions qui ont eu lieu lors de la conférence.

2. Documentation transmise aux soumissionnaires

Les soumissionnaires confirment qu'ils ont examiné les documents suivants :

L'appel d'offres (AO) n° F2599-145092/A daté du 3 mars 2015.

La modification de l'AO 001 datée du 6 mars 2015.
La modification de l'AO 002 datée du 10 mars 2015.
La modification de l'AO 003 datée du 25 mars 2015.

3. Revue du processus d'approvisionnement

Le président discute de manière détaillée du processus d'approvisionnement.

En remplissant et en signant les documents de l'AO, les soumissionnaires acceptent d'accomplir les travaux à la date d'exécution indiquée dans l'AO pour le prix donné et acceptent toutes les clauses et conditions de l'AO et du contrat subséquent.

À l'heure et à la date de clôture, l'AO comprendra les questions et réponses (Q et R), les explications, le procès-verbal de la conférence des soumissionnaires et les modifications à la demande de soumissions.

Les soumissionnaires doivent fournir tous les livrables obligatoires et veiller à ce qu'ils répondent aux exigences. Le fait de ne pas fournir un livrable obligatoire ou de fournir un document non conforme à une exigence du livrable obligatoire entraînera le rejet de la soumission.

La période de la demande de soumissions est le seul moment où les soumissionnaires peuvent demander à l'AC de TPSGC des explications ou poser des questions à l'AO. Seule l'AC de TPSGC peut modifier l'AO.

4. Examen de l'AO

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

On demande de préciser le paragraphe 1.2.3. Le soumissionnaire suppose qu'il soumissionne des plages horaires régulières de cinq journées par semaine pour la période de travail. L'AC signale qu'elle demandera des précisions et qu'elle fournira la réponse dans le cadre d'une modification. Cela sera précisé dans toutes les sections pertinentes de l'AO.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

Aucun commentaire.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 – Sections requises de la soumission : Un soumissionnaire demande un examen des exigences en matière de présentation de la soumission. L'AC examinera la demande et fournira une réponse dans le cadre d'une modification.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

Aucun commentaire.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Aucun commentaire.

PARTIE 6 – EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES

6.12 - Un soumissionnaire demande le retrait de l'exigence selon laquelle il faut avoir la certification du Bureau canadien de soudage. L'AC examinera la demande et fournira une réponse.

PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

7.4.1 – Même enjeu que celui soulevé dans le paragraphe 1.2.3 dans RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.
7.27 – Même enjeu que celui soulevé dans le paragraphe 6.12 d'EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES.

ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT – PRIX FERME

Aucun commentaire.

ANNEXE C - EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE

Aucun commentaire.

ANNEXE D - GARANTIE

Aucun commentaire.

ANNEXE E - PROCÉDURE DE TRAITEMENT DES TRAVAUX IMPRÉVUS

Aucun commentaire.

ANNEXE F – CONTRÔLE ET INSPECTION DE LA QUALITÉ

Aucun commentaire.

ANNEXE G – FEUILLE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION FINANCIÈRE

Appendice 1 – FICHE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES PRIX, Modification 1 : une ligne supplémentaire pour inclure la section 13.0.

ANNEXE H – GARDE DU NAVIRE

Aucun commentaire.

ANNEXE I – ÉLÉMENTS LIVRABLES ET ATTESTATIONS

Aucun commentaire.

5. Revue du devis technique

ANNEXE A – ÉNONCÉ DES TRAVAUX

SECTION 1.0 – NOTES GÉNÉRALES

1.19 – Même enjeu que celui soulevé dans le paragraphe 6.12 d'EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES.

SECTION 2.0 – SERVICES

2.10 – Services de bureau : Sera revu et modifié dans le cadre d'une modification.

SECTION 3.0 – CARACTÉRISTIQUES DU NAVIRE

Aucun commentaire.

SECTION 4.0 – LISTE DES ACRONYMES

Aucun commentaire.

SECTION 5.0 – EXIGENCES CONCERNANT LE REPRÉSENTANT DÉTACHÉ

Aucun commentaire.

SECTION 6.0 – AMARRAGE ET DÉSAMARRAGE

Aucun commentaire.

SECTION 7.0 – CARÈNES (POINT À INSPECTER)

Aucun commentaire.

SECTION 8.0 – COFFRES DE PRISES D'EAU (POINT À INSPECTER)

Le collecteur du tuyau croisé du coffre de la prise d'eau sera ajouté par addenda.

SECTION 9.0 – RÉSERVOIRS ET ESPACES (POINTS À INSPECTER)

Aucun commentaire.

SECTION 10.0 – VANNES DE COQUE DU NAVIRE (POINTS À INSPECTER)

Aucun commentaire.

SECTION 11.0 - INSPECTION DE L'ANCRE ET DE LA CHAÎNE D'ANCRE

Aucun commentaire.

SECTION 12.0 – REMISE EN ÉTAT DU GUINDEAU (POINT À INSPECTER)

Aucun commentaire.

SECTION 13.0 – COFFRAGES DES BOÎTIERS DE TRANSDUCTEUR

Aucun commentaire.

6. Examen des dessins

Demande de renseignements supplémentaires sur l'emplacement des transducteurs. Seront fournis par addenda.

7. Mot de la fin

Aucun commentaire final n'est formulé à l'AC et cette dernière lève la séance. L'AC remercie toutes les personnes présentes de leur participation et de leur intérêt. Tous les points à l'ordre du jour ont été traités.

Kristin Cook
Secteur des projets de défense et des grands projets de TPSGC
Autorité contractante pour le NGCC Limnos
Le 25 mars 2015